

## RAPPORT DU QUÉBEC / QUÉBEC REPORT

### Cours municipales de Montréal, Québec, Laval / Municipal Court of Montréal, Québec City, Laval

### ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE LA COUR PROVINCIALE / CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

Printemps 2023\* / Spring 2023\*

#### Composition des cours

- a) Les cours municipales des villes de Montréal, Québec et Laval sont actuellement composées d'un total de 44 juges soit 31 à Montréal, 8 à Québec et 5 à Laval.

Conformément à la loi sur les tribunaux judiciaires, ces juges sont nommés durant bonne conduite par le gouvernement du Québec et siègent à temps plein, et ce, en matière criminelle, pénale et civile. De plus, ils bénéficient d'une indépendance totale relativement aux villes où ils siègent.

Quatre nouveaux juges ont été nommés, trois à Montréal et un à Laval. Une juge de Montréal a pris sa retraite le 14 avril 2023. Le poste est en cours de nomination. Les deux postes de Québec ont été pourvus. Nous sommes présentement 25 femmes et 19 hommes.

L'honorable Clémence Bélanger, juge en chef adjointe à la Cour du Québec, est responsable des cours municipales. Elle peut compter sur l'appui de trois juges-président(e)s (un à Montréal, une à Québec et une à Laval) et d'un juge-président adjoint à Montréal.

À Montréal, le juge-président et le juge-président adjoint ont été récemment nommés.

- b) Au fil des ans, plusieurs programmes spéciaux ont été mis en place au sein des cours municipales de Montréal, Québec et Laval.

#### Composition of the Courts

- a) In the province of Québec, there are 44 full-time municipal court judges: 31 in Montréal, 8 in Québec City and 5 in Laval.

In accordance with the Courts of justice Act, these judges are appointed by the provincial government and serve during good behaviour. They hear criminal, statutory and civil cases and enjoy complete independence from the cities in which they sit.

Four new judges have been appointed: three in Montréal and one in Laval. A judge in Montréal retired in April and the replacement process is underway. The two positions in Québec City were filled. We are now 25 women and 19 men.

Administratively, the Honourable Clémence Bélanger, Associate Chief Judge at the Court of Québec, oversees the municipal court judges with the assistance of three president judges (in Montréal, Québec City and Laval). There is also an associate president judge in Montréal. In Montréal, a new judge president and associate judge president have recently been appointed.

- b) Over the years, several social programs have been implemented in the municipal courts of Montréal, Québec City and Laval.

À Montréal :

- Le programme contre la violence conjugale et familiale (**Côté Cour**);
- Le programme de conciliation;
- Le programme d'accompagnement justice-santé mentale (**PAJSM**);
- Le programme d'accompagnement justice-itinérance à la cour (**PAJIC**);
- Le programme d'accompagnement justice-maltraitance envers les ainés (**PAJMA**);
- Le programme d'accompagnement justice-toxicomanie (**PAJTO**);
- Le programme d'accompagnement justice autochtone (**PAJA**);
- Le programme concernant les infractions en matière d'alcool au volant (**POINT FINAL**);
- Le programme concernant les infractions d'ordre économique commises par des femmes (**ÈVE**);
- Le programme pro bono.
- Le programme de mesures de rechange (**PMRG**)

À Québec :

- Le programme nouvelle vision de la perception (**IMPAC - PNVP**);
- Le programme tribunal à trajectoire spécifique (**IMPAC - PTTS**)
- Le programme de mesures de rechange (**PMRG**)

In Montréal:

- The Domestic and Family Violence Program (**Côté Cour**);
- The Conciliation Program;
- The Mental Health Support Justice Program (**PAJSM**);
- The Court Accompaniment Justice Program for homeless people (**PAJIC**);
- The Elder Abuse Justice Program (**PAJMA**);
- The Substance Abuse Justice Program (**PAJTO**);
- The Indigenous Accompaniment Justice Program (**PAJA**);
- The Impaired Driving Offences Program (**POINT FINAL**);
- The Women's Economic Offences Program (**ÈVE**);
- The Pro Bono Program;
- The Alternative Measures Program (**PMRG**)

In Québec City:

- The New Vision of Perception Program (**IMPAC - PNVP**);
- The Specific Trajectory Tribunal Program (**IMPAC – PTTS**)
- The Alternative Measures Program (**PMRG**)

## À Laval :

- Le programme d'accompagnement justice-santé mentale (**PAJSM**);
- Le programme de mesures de recharge (**PMRG**)

## Rémunération

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le traitement actuel des juges municipaux à titre exclusif est de 264 030 \$. Les juges bénéficient également d'un montant annuel maximal de 4 000\$ à titre de frais de fonction.

Les juges municipaux à titre exclusif constituent le seul groupe, parmi les quatre visés, pour lequel le gouvernement n'a pas suivi les recommandations du CRJ. En effet, alors que le Comité recommandait la parité avec les juges de la Cour du Québec (vu la juridiction comparable) le gouvernement a plutôt décidé de conserver l'écart entre les deux groupes en appliquant aux JME les mêmes paramètres d'augmentations salariales qu'aux JCQ.

Le processus visant la mise en place du prochain CRJ (qui aura le mandat de déterminer la rémunération globale des juges pour la période 2023-2027) a été enclenché au début du mois de février 2022. Les discussions sont toujours en cours entre les parties quant à la nomination d'un(e) président(e).

## Cotisations et congrès

Les membres de la *Conférence des juges municipaux à titre exclusif du Québec* (CJME) versent une cotisation annuelle de 1 500,00 \$, incluant la cotisation de 300,00\$ à l'ACJCP.

Le conseil d'administration de la CJME est composé de 7 membres, dont le président actuel, l'honorable Marc Renaud. Des réunions se tiennent régulièrement, soit par téléconférence ou en personne. L'assemblée générale annuelle de la CJME se tient lors du Colloque de la Magistrature québécoise, qui se tiendra à La Malbaie en octobre 2023.

## In Laval :

- The Mental Health Justice Program (**PAJSM**);
- The Alternative Measures Program (**PMRG**)

## Compensation

As of July 2022, annual salary for full-time municipal court judges is \$ 264 030. Judges also have an «Official expense allowance» of \$4 000.

The full-time municipal judges' group was the only one (of four categories of judges) for which the Government did not follow the recommendations. While the committee's report recommended parity with the Court of Québec judges (given the comparable jurisdiction), the Government decided to maintain the gap between the two groups by applying the same salary increase parameters as to the JCQ.

The process for the establishment of the next judicial remuneration committee (for 2023-2027) was put in motion in early February. Discussions are still ongoing between the parties regarding the appointment of the president.

## Dues and conferences

Members of the *Conférence des juges municipaux à titre exclusif* (CJME), pay annual dues of \$1 500, including the \$300 for CAPCJ dues.

The CJME's Board of Directors is composed of 7 members, including its president, the honourable Marc Renaud. Meetings are held on a regular basis, by teleconference or in person. During the annual Québec judges' conference, the CJME holds its annual general assembly. This year's judges' conference will be held in October in La Malbaie.

## Actualités

1. Le processus de mise en place du prochain CRJ et les auditions à venir.
2. La réforme de l'organisation et du fonctionnement des cours municipales avec l'intégration des juges municipaux à la séance, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024.
3. « **Demande de pourvoi en contrôle judiciaire en déclaration d'invalidité de dispositions législatives et réglementaires relatives à la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge à la Cour du Québec et de juge d'une cour municipale adoptées en vertu de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (Dossier #500-17-121965-225)** »<sup>1</sup>

Ce recours du Conseil de la magistrature, de la juge en chef, du juge en chef associé et de la juge en chef adjointe responsable des cours municipales (« Demandeurs ») vise à faire déclarer invalides et inopérantes les dispositions de cette loi qui portaient atteinte à l'indépendance judiciaire, aux droits linguistiques et au droit fondamental des justiciables d'accéder à la justice.

Le 23 janvier 2023, le juge Christian Immer, j.c.s., a accordé une demande de sursis présenté par les Demandeurs afin de seuroir à toute démarche inhérente à la procédure de mise en candidatures des postes à combler à la CDQ. Vous êtes invités à consulter ce jugement des 46 pages pour mieux comprendre le contexte et les importants enjeux de ce litige : *Conseil de magistrature c. Procureur général du Québec*, 2023 QCCS 151.

Le 2 mars dernier, le juge en chef de la Cour supérieure a fixé ce dossier pour une audition du 30 octobre au 6 novembre 2023.

## Current events

Other issues are also of interest for the CJME, namely:

1. Setup of the next JRC.
2. The reform of the organization and functioning of the municipal courts with the integration of the part-time municipal judges by June 1<sup>st</sup>, 2024.
3. “**Application for judicial review for a declaration of invalidity against laws and regulations regarding the candidate selection process for Québec Court and municipal court judges under the Act respecting French, the Official and Common Language of Québec (File #500-17-121965-225)**”<sup>1</sup>

This action by the Judicial Council, the Chief Judge, the Senior Associate Chief Judge and the Associate Chief Judge responsible for municipal courts (the “Plaintiffs”) seeks a declaration that the provisions of this Act that infringed on judicial independence, language rights, and the fundamental right of litigants to access to justice are invalid and inoperative.

On January 23, 2023, Superior Court Justice Christian Immer granted an application for stay made by the Plaintiffs to suspend all steps in the nomination process to fill vacant positions at the Court of Québec. For further insight into the context of this litigation and the issues involved, please see the 46-page judgment: *Conseil de la magistrature c. Attorney General of Québec*, 2023 QCCS 151.

On March 2<sup>nd</sup>, the Chief Justice of the Superior Court set the hearing on the merits from October 30, to November 6, 2023.

<sup>1</sup> Rapport du Québec, Association canadienne des juges de la Cour provinciale, Avril 2023, par l'honorable Martin Tétreault / Québec report, Canadian association of provincial Court judges, April 2023, by Honourable Martin Tétreault.

4. La loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et violence conjugale (L.Q. 2021, c. 32).
4. The Act creating a specialized court for sexual and domestic violence. (L.Q. 2021, c. 32).

\*Les informations sont à jour au 20 avril 2023

\*This information is current as of April 20, 2023